



Procès-verbal de la séance du Conseil général de La Sagne du Lundi 13 décembre 2021 – 20h15 – Salle de spectacles, La Sagne

M. Cyril Kopp, président du Conseil général, ouvre la séance à 20h15.

Communication

Suite à la démission de Mme Marine Nussbaumer, le Conseil communal a proclamé élue Mme Sophie Nussbaumer, suppléante de la liste PLR, en date du 23 août 2021.

Appel nominal

Pierre-André Currit, administrateur communal, procède à l'appel nominal. Ce dernier relève la présence de 19 conseillers généraux et 2 excusés, à savoir : Mme Nicole Treyvaud et M. Nicolas Jaquet.

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 juin 2021

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour

1. Examen du budget 2022
2. Questions et interpellations
3. Communications du Conseil communal

L'ordre du jour est accepté tel qu'il est proposé.

1. Examen du budget 2022

M. Cyril Kopp donne lecture du rapport du Conseil communal relatif à l'appui du budget 2022.

L'exercice 2022 prévoit un excédent de charges de CHF 69'136.- pour un montant total de CHF 6'067'106.-, et un total de revenus de CHF 5'997'970.-

L'excédent au bilan d'une valeur de CHF 3'340'000 au 1^{er} janvier 2021 permet de combler ce déficit.

0 –Administration générale

Pas de question ni de commentaire

1 - Ordre et sécurité publique

Pas de question ni de commentaire

2 - Enseignement et formation

Pas de question ni de commentaire

3 - Culture – Loisirs – Sports et Eglises

Pas de question ni de commentaire

4 - Santé

Pas de question ni de commentaire

5 - Sécurité sociale

Pas de question ni de commentaire

6 – Transports

Pas de question ni de commentaire

7 - Protection, environnement et aménagement

Pas de question ni de commentaire

8 - Economie publique

M. Pascal Oppliger demande si le montant de CHF 50'000.- budgété aux travaux d'entretien pour la dévestiture correspond au budget des investissements concernant la réfection des routes communales. M. André Meister répond que le montant consacré à la dévestiture concerne uniquement les chemins de forêts.

M. Pascal Oppliger fait remarquer que l'entretien de la desserte forestière est en bonne partie subventionné. Ce montant figure dans les comptes et non dans les investissements.

M. François Jaquet précise que les montants inscrits au budget correspondent à la dépense totale, avant subvention.

9 - Finances et impôts

Pas de question ni de commentaire

Contrôle du frein à l'endettement

Pas de question ni de commentaire

Budget des investissements

M. Martial Robert demande si le nouveau système de relevés informatiques des heures de travail des employés donne satisfaction.

M. François Jaquet répond que ce système, même s'il n'est pas parfait, permet de mieux savoir où comment sont réparties les tâches du personnel communal.

Rapport de la commission financière : M. Thierry Coita indique que la commission financière accepte le budget.

Le groupe PLR par la voix de M. Didier Benoit acceptera le budget 2022.

Le groupe Sagne-Demain par la voix de Mme Nicole Dauwalder acceptera le budget 2022.

Le président passe maintenant à la lecture de l'arrêté concernant l'approbation du budget.

Le président donne lecture à l'arrêté concernant l'approbation du budget.

Le président passe au vote de l'arrêté.

Au vote, les articles 1 et 2, ainsi que l'arrêté dans son ensemble sont acceptés à l'unanimité.

2. Questions et interpellations

Mme Manuela Sauser estime que le Conseil communal devrait penser à l'extinction de l'éclairage public la nuit.

M. Laurent Benoit répond qu'une mention avait été déposée et que cette année il a examiné ce qu'il était possible de faire. Il s'avère difficile de programmer une extinction complète car le réseau d'éclairage public est ancien. Par ailleurs, il est obligatoire de laisser les passages piétons éclairés. Mais il faut savoir qu'il y a un abaissement nocturne sur presque la moitié des lampadaires. Pour une extinction la nuit, il faudrait changer les lampes LED. Quatre ont déjà été changées sur le chemin de la Corbatière, programmées pour une extinction de 01h00 à 05h00.

Mme Manuela Sauser estime que les lampadaires de Marmoud sont inutiles. M. Laurent Benoit répond que si c'était le cas, ils auraient déjà été supprimés.

Elle a aussi été interpellée par plusieurs parents au sujet de la sécurité des piétons durant la journée en descendant le Crêt, beaucoup de parents se sont plaints de la vitesse des automobilistes qui ont de la peine à s'arrêter en raison des graviers. L'administrateur communal répond qu'une motion écrite peut être déposée.

Elle ajoute encore qu'il y a souvent des déchets verts et des pots de fleurs régulièrement déposés dans la forêt en-dessus de Sagne-Eglise.

M. Fritz Schmid répond que des déchets du cimetière étaient déposés à cet endroit il y a plusieurs années. Il est étonné de cette remarque, mais ira voir ce printemps.

Mme Manuela Sauser ajoute que des personnes qui se rendent au cimetière ont fait la demande pour un passage piéton qui monte en direction de l'église. M. Fritz Schmid répond qu'à ce point-là il y a un passage piéton en prenant le chemin pédestre. Il est possible de déposer une demande au canton.

Elle demande qui se charge de déneiger les hydrantes en face de la fromagerie. M. Fritz Schmid répond qu'elles devraient être dégagées par la commune. M. François Jaquet répond que la priorité reste le déneigement des routes.

M. Thierry Coita, au nom de la commission financière, indique que ses membres ont été déçus par le peu de participation du Conseil communal aux séances de la commission, particulièrement pour le budget. Les conseillers communaux pourraient ainsi répondre à diverses questions.

M. François Jaquet répond que le Conseil communal a déjà reçu la remarque et tâchera de s'améliorer.

M. Pascal Oppliger aimerait savoir où en est le dossier déposé cet été concernant les étangs du Communal. M. Fritz Schmid répond que le Conseil communal était étonné des réactions et, de ce fait, a préféré renoncer au projet. M. Pascal Oppliger est étonné qu'une association puisse déposer des plans sur le Communal qui est un domaine et que le Conseil général n'en ait pas été informé. M. Fritz Schmid admet que la commission du Communal aurait pu être consultée. Du côté des Entre-deux-Monts il y a l'étang des chasseurs qui devra être entretenu.

M. Patrick Nussbaumer félicite le Conseil communal pour sa décision de renoncer au projet d'étangs et appuie M. Pascal Oppliger dans son interpellation. Il ajoute que la presse va vite et qu'il est préférable que les membres d'une commission soient avertis avant la publication d'un article.

Mme Carole Meister propose que les séances du Conseil général qui sont suivies d'un repas commencent plus tôt. M. François Jaquet propose 19h30, le Conseil général accepte cette proposition.

3. Communications du Conseil communal

M. François Jaquet indique que le Canton a mis à l'enquête publique le premier tronçon de la route, de la sortie du village au Coeudres-Est. En principe ce tronçon devrait être refait l'année prochaine. Une discussion est en cours entre l'Etat et TransN. Ceux-ci dépendent de la Confédération pour déplacer la voie de train de quelques mètres. La Confédération accepterait d'entrer en matière.

La réfection de la route des Entre-deux-Monts dessus s'est terminée en octobre. La chaussée de Marmoud sera refaite l'année prochaine, en principe avant l'été.

Il ajoute que le dossier de la carrière a été déposé auprès des services de l'Etat.

Pour terminer, il remercie les conseillers généraux pour leur participation aux séances de cette première année de législature.

M. Fritz Schmid fournit des indications sur les trois crédits qui ont été votés pour l'année 2021. La réfection de la toiture de la station de pompage avec pose de panneaux photovoltaïques est pratiquement terminée.

La chaudière du temple a été changée, mais a connu divers problèmes techniques pour la faire fonctionner. Les travaux ne sont pas terminés, il reste encore à finir les sanitaires.

La réfection des sanitaires du bâtiment communal prend un léger retard en raison de l'accident d'un employé d'une entreprise mandatée. Les travaux devraient être terminés fin janvier 2022.

Le président lève la séance à 20h56.

La Sagne, le 13 décembre 2021.

Les rapporteurs :

Loane Bachmann Florence Vermot Pierre-André Currit

Au nom du Conseil général

Le président

La secrétaire

Cyril Kopp

Eva Mareckova